

## Orientations stratégiques 2021 – 2025

Décision CSIB du 16 Décembre 2020

Le plan stratégique 2018 – 2020 a permis à la Base INIES d'accueillir toujours plus de déclarations vérifiées par tierce partie indépendante : les FDES et PEP ainsi que les ICV. Au 30 Septembre 2020, on comptait 3 831 données dont 2 025 FDES et 425 PEP. La Base INIES est devenue la Base de référence pour l'expérimentation E+C- et bientôt la RE2020.

A l'aube de la nouvelle réglementation, la Base INIES doit poursuivre son développement pour être au service des utilisateurs en communiquant davantage, accueillir ainsi toujours plus de données de qualité, contribuer au développement d'autres thématiques liées à la construction durable (qualité de l'air intérieur, économie circulaire, ...).

Au niveau européen, la Base INIES doit organiser la transition vers le nouvel amendement de la norme EN 15804, et participer à l'harmonisation du format digital des déclarations environnementales.

### Les orientations stratégiques 2021-2025

#### 1. Améliorer la communication de la Base INIES

- Rendre plus accessible l'ensemble des documents techniques
- Travailler sur l'ergonomie du site INIES pour optimiser le parcours utilisateur avec de nouvelles fonctionnalités
- Poursuivre l'acculturation des acteurs et en particulier des réseaux de construction à la Base

#### 2. Poursuivre l'accroissement de la Base

- Inciter de nouveaux déclarants (fabricants, syndicats, centres techniques) à produire des données et les déposer dans la Base
- Poursuivre et étendre la collaboration avec des tiers pour inciter les fabricants à la production de nouvelles données
- Faciliter l'utilisation des déclarations environnementales des produits et des équipements pour l'ACV bâtiment

#### 3. Veiller à la qualité des données

- Veiller à la traçabilité des données
- Veiller à la traçabilité des informations relatives au webservice
- Poursuivre l'amélioration continue du processus de qualité avec les deux programmes de vérification
- Mettre en œuvre les documents normatifs et réglementaires

#### 4. Renforcer l'interaction d'INIES avec d'autres bases de données et outils

- Développer les usages de la Base et du webservice en particulier avec d'autres outils métiers
- Développer les reconnaissances mutuelles avec les autres programmes européens
- Participer aux échanges européens et internationaux liés aux EPD
- Poursuivre l'harmonisation digitale des EPD pour faciliter leur utilisation (BIM)